Envoyé en préfecture le 19/01/2024
Reçu en préfecture le 19/01/2024
Publié le
ID : 014-200064954-20240115-2024_01_01-DE

**Nombre de membres :**

| Afférents au Conseil Municipal | en exercice | qui ont pris part à la délibération |
|---|---|---|
| 23 | 23 | 21 |

**Délibération n°**

**2024-01-01**

*Date d'affichage : 19/01/2024*

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)

## Séance du 15 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le dix janvier 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

***Présents*** : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie, DESGUEE Jérémie, GALLIER Erick, GODARD Jacky, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEMIERE Marc-Antoine, LEROUILLY Chloé, MALBEC Béatrice, MOTTIN Christelle, PATIENCE Mickael, RAVACHE Jérôme,

***Absents excusés*** :

GILBERT Sébastien donne pouvoir à Christian VENGEONS ; PELTIER Virginie donne pouvoir à DESGUEE Jérémie ; FRENEE Anais donne pouvoir à LECUYER Josiane ; GILETTE Valérie donne pouvoir à MOTTIN Christelle, PELLETIER Philippe donne pouvoir à GODARD Jacky ; DAUTY Virginie (sans pouvoir)

***Présents*** : 16 à 17 ***Pouvoirs*** : 5 ***Votants*** : 21 à 22 selon les sujets

*Arrivé à 20h18, Monsieur PATIENCE a pu prendre part au vote à partir de la délibération 2024-01-02.*

La séance a été ouverte à 20h05.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

**Locations de salles et diverses : tarifs et conditions**

**Délibération 2024-01-01**

VU l'article L.2121-29 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 13 novembre 2020 concernant la délégation consentie au Maire ;

Considérant la nécessité d'actualiser les délibérations 2021-01-04 et 05 concernant les locations de salle et la délibération du 10 décembre 2018 pour le terrain de tennis ;

Considérant la volonté du maire d'associer le Conseil Municipal à la prise de décision des tarifs communaux ;

**Décision :** **21 POUR** **0 CONTRE** **0 ABSTENTION**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 19/01/2024
Reçu en préfecture le 19/01/2024
Publié le
ID : 014-200064954-20240115-2024_01_01-DE

**PREND ACTE** des tarifs communaux décidés par le Maire dans le cadre de sa délégation dans le document annexé au registre de délibération.

**AUTORISE et FIXE** les mises à dispositions gratuites et les conditions décrites dans le document annexé au registre de délibération.

Certifié exécutoire le
19/01/2024,
Le Maire, Christian VENGEONS

MAIRIE VAL D'ARRY (CALVADOS)

Pour copie conforme au registre,
Le Maire, Christian VENGEONS

MAIRIE VAL D'ARRY (CALVADOS)